

Webinaire PSF - Para-Volley-20260416_181140-

Enregistrement de la réunion

16 avril 2026, 04:11PM

1h 20m 31s

● **Sacha PAYS** a commencé la transcription

QD **Quentin DOLO** 0:03

Cette campagne de subvention est un excellent moyen de financer des actions par à voler étant donné que l'ANS, l'Agence nationale du sport, nous oblige à avoir. 15% de l'enveloppe à destination de projets à destination d'un public en situation de handicap. Donc ce soir, Quentin Dolot, le référent national par à volley de la Fédération française de Volley.

Va vous présenter la mise en place d'un projet par volet Quentin, je te laisse la parole, merci Sacha.

Du coup, dans le cadre de ces projets sportifs fédéraux, on voulait vous présenter la mise en place de projets para volley pour revenir très brièvement sur les pratiques para volley. Vous les connaissez, ce sont les disciplines volet assis et volet sourd. Le Volley Assis qui est la discipline paralympique et le volley sourd qui est la pratique du volley-ball et du Beach Volley pour les sportifs sourds et malentendants et notamment les équipes nationales peuvent se représenter et se conforter alors à l'occasion pardon des jeux de Deflympics, les Deflympics exactement.

Vous avez à l'écran les 2 plaquettes de communication qui présentent très brièvement les disciplines et les généralités, vous aurez accès à ce support de présentation et vous pourrez également prendre les Flash score.

Permettront d'être redirigé vers les sites respectifs de volet sourd et de volet assis.

La visio va se séquencer en 3 temps, dans un premier temps, la présentation de la d'une méthodologie de projet pour bien construire un dossier de subvention, la 2e partie qui se consacrera sur les projets sportifs fédéraux, comment monter un projet ?

Liés au dispositif de subvention PSF et la 3e partie, on s'attellera un peu plus longtemps sur l'éventail d'exemples de construction de projet et volet SI et volet sourd.

Commençons sur la méthodologie de projet. Il faut savoir que pour monter un projet, vous devez savoir en tant que club ce qu'est concrètement un projet, un

projet pour. Si on reprend la définition de base, c'est un processus unique qui a un consiste en un ensemble d'activités coordonnées.

Et maîtrisé, comportant des dates et des débuts de fin entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme et des exigences spécifiques incluant des.

Donc c'est une définition très compliquée à comprendre. Mais c'est pas il faut pas vraiment retenir cette définition. Pardon, il faut vraiment comprendre le concept.

Un projet, c'est faut déjà identifier pourquoi il est et pour qui.

Il les fait pour partager une orientation et des valeurs, notamment vis-à-vis de son club, de l'Assemblée générale, des élus, du comité départemental, de la Ligue, de la Fédération. Ça peut être le cas notamment aussi pour obtenir des créneaux. Vous êtes des clubs de volley ?

L'objectif, c'est d'augmenter le nombre de créneaux que peuvent avoir le club au sein d'une d'un équipement sportif, d'un gymnase. Ça peut convaincre notamment au niveau de la mairie pour cela et enfin pour obtenir des financements qui est l'exemple de notre cas ce soir, des financements publics.

Tels que les mairies, les conseils de départements, les conseils départementaux, les conseils régionaux, mais également des financeurs privés, les sponsors, les mécènes et en dernier point, l'Agence nationale du sport à travers les PSF et les fédérations.

Je te regarde si c'est OK. Marjorie, les étapes d'un projet se construit en 5. Le premier, c'est la diagnostic de la structure qui vous êtes. Le 2e, c'est la formalisation du projet, qu'est-ce que vous voulez faire ? Le 3e, la traduction du projet.

Faire en gros le descriptif, le 4e, l'élaboration d'un budget, le pourquoi tout demander une de faire une demande de subvention et le 5e, l'évaluation du projet. Est-ce qu'on a réussi ?

La première étape du coup, comme je le disais, le diagnostic de la structure, c'est faire l'état des lieux de l'association de votre club, de votre identité et de votre histoire.

Ensuite, du public que vous accueillez et que vous voulez accueillir dans les projets des actions déjà mis en place, de l'environnement et de l'ancrage territorial où vous êtes par rapport à au contexte, connaître son territoire, s'appuyer sur les projets municipaux, départementaux, régionaux.

Et les ressources humaines de et leur structuration ? Est-ce que vous avez un organigramme avec des éducateurs bénévoles, salariés ou non ?

Et enfin les ressources financières et logistiques. Quel modèle économique votre club a et avec quels moyens matériels ? Parce qu'on a parlé des moyens humains juste

avant et maintenant des moyens financiers et logistiques financiers. Donc l'aspect de l'argent et l'aspect logistique quand on parle de matériel.

Dans l'analyse des besoins, il est initial de faire un diagnostic pour pouvoir identifier les besoins auxquels vous allez répondre ou va répondre votre projet. Vous voulez créer une section volet assis ou créer une section volet sourd ? Sur quelle base votre club se situe ? Sur quel ?

Entité, donc faire un état des lieux. Il est préférable de réaliser cette étape du diagnostic en groupe, en commission, ça permet d'avoir un avis objectif et plus concret sur la structure sur votre club.

La 2e étape donc, la formalisation de projet. Cette étape de formalisation est la rédaction par écrit du projet répondant aux besoins identifiés. Elle fixe un cadre d'une certaine manière qui détermine les axes de projet en formulant les objectifs d'où découlent les actions.

Donc concrètement, c'est en une phrase, qu'est-ce que vous voulez faire en termes de projet ?

Pour cela, on applique la méthode.

Qui, où, comment, quoi, quand, pourquoi donc répondre au QQ, au QCP, qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi ? À chaque fois, il faut répondre à ces à ces 6 questions. Donc je répète, qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi ?

C'est un moyen efficace pour savoir si, entre guillemets, l'analyse de votre demande et de votre projet est faite de manière exhaustive.

Le 3e point, la traduction du projet, donc, c'est le plan d'action. C'est des choix et des objectifs opérationnels que vous orientez sur vos actions et sur vos vos stratégies.

Pardon à mettre en œuvre.

C'est notamment la description du contenu, ne pas hésiter à écrire beaucoup de choses, plus il y a d'informations, mieux c'est.

Quels seront les bénéficiaires ? Donc principalement dans notre cas, ce sont les licenciés, donc les licenciés volets assis ou les licenciés volets sourds. Sur quel secteur, sur quel territoire ? Avec quel type de moyens ? Donc ça regroupe le diagnostic, les moyens humains, les moyens matériels.

Le lieu de réalisation de l'action si c'est interne à votre club ou si ça dépasse le giron de votre association.

Et la durée et la récurrence si c'est la création d'une section, bien évidemment on va aller au-delà d'une d'une saison sportive. Mais si ça peut être sur une action plus ponctuelle de bien définir la temporalité et les dates, si c'est que sur une année dite

ou c'est la cette année à venir plusieurs fois dans le temps.

Et enfin, ce qui est très important, la communication, parce qu'il faut faire parler de votre projet, pas que déjà en interne au sein de votre club, mais aussi en externe pour faire connaître auprès du public, notamment du public cible bénéficiaire que vous avez ciblé.

Et ce qui peut être important. Dernier point, les partenaires. Il est important de faire du relais, notamment de la communication au niveau des partenaires pour faire connaître et pour vous faire accompagner.

Généralement, pour ce descriptif, on utilise une fiche action. C'est en gros un résumé pour une action en particulier. Elle permet de synthétiser les éléments sur un document simple. Vous avez à l'écran du coup un petit tableau sur un titre de l'action par exemple, ça pourrait être création d'une section.

Ou monter une équipe volet assis ou monter une équipe volet sourd ? Quel est votre objectif avec cette action ? Quelle sont sa temporalité, donc ses dates, les résumés en le résumé de l'action en quelques lignes, qui est le coordinateur, quel partenaire à mobiliser ? Et enfin la récurrence.

Si c'est une section qui va être hebdomadaire, avoir des entraînements hebdomadaires pour atteindre un objectif avec des entraînements ou si c'est une action création d'un tournoi dans le but de faire un tournoi une année, puis peut-être 2 tournois une année ou les actions de sensibilisation auprès de centres de rééducation, de centres spécialisés auprès du public cible.

4e et avant-dernier point, l'élaboration du budget. Le budget, c'est l'élément central, surtout dans un cadre d'une demande de subvention. Dans notre cas, ce soir qu'on vous présente, il s'agit de la projection des dépenses et des recettes, donc tout ce qui va être amené des coûts et tout ce qui va être amené en entrée d'argent.

Les fameux débit et crédit. Cela repose sur 3 principes fondamentaux, l'unité, rien oublier et ne rien ajouter. Il faut tout prévoir et tout anticiper, la sincérité et l'intégrité. Il faut être à minima réaliste.

Dans l'élaboration d'un budget, il faut pas trop gonfler. Il faut être vraiment sincère et intègre dans l'élaboration d'un budget. La prudence prévoit l'incertitude.

Le budget doit et enfin la, le plus important, c'est que le budget doit être équilibré, que celui-ci consiste à avoir autant de dépenses que autant d'entrées financiers.

L'avantage, c'est que dans une demande de subvention.

Lorsque votre dépense est supérieure à votre recette, Eh Ben cela peut faire apparaître un besoin de financement dans le cadre de la subvention PSF, c'est là on

va intervenir.

Pensez à valoriser le bénévolat, ça c'est très important dans les associations, beaucoup de clubs n'ont pas de salariés et forcément le temps consacré par les bénévoles est très important.

Et enfin, l'évaluation du budget qui est la 5e et dernière étape. Elle est importante et déterminante pour l'évolution du projet. L'évaluation intermédiaire est possible pour orienter votre projet en fonction de la cours de ce dernier, il faut déterminer des indicateurs d'évaluation en lien avec des objectifs.

Pour cela, 2 types de situations d'évaluation quantitatif avec des chiffres et des données, notamment pour votre cas, votre cadre associatif, ça va être notamment le nombre de licences, l'attribution de labels, les passages d'éducateurs en formation ou qualitatives.

Ça peut être les observations, les propos, les comportements, les ressentis. Est-ce que les personnes ont apprécié ou ont aimé ou moins aimé ?

Et enfin les annexes au projet des les documents qui sont utiles à sa compréhension et qui sont trop imposants pour être cités dans le cœur de projet. Donc tout ce qui est information qui peut être intéressant de mettre mais trop lourd pour un dans la description, ne pas hésiter à agrémenter au maximum d'informations.

Voilà pour la première partie. Est-ce qu'il y a déjà des questions sur la méthodologie de projet de comment constituer un dossier ?

Jean scène.

Allez, c'est parti. 2e partie, on va aller directement sur la demande de financement PSF des projets sportifs fédéraux.

Il faut savoir que les PSF, comme Sacha l'a expliqué en introduction, c'est ouvert depuis le mercredi 8 avril jusqu'au mercredi 27 avril, donc lundi 27 avril, lundi 27 avril, au temps pour moi j'ai écrit une coquille dans le document.

C'est cette campagne des projets sportifs fédéraux, c'est de des subventions attribuées par l'Agence nationale du sport à la Fédération française de Volley qui va être qui a pour but d'être reversées auprès des clubs affiliés à la Fédération.

Pour déposer un dossier pour obtenir cette subvention de la Fédération et de l'Agence nationale du sport, cela par le compte asso.

Le Compte-asso, c'est une démarche, c'est une tu veux en parler parce que c'est à peu près le compte-asso Sacha, alors le compte-asso, c'est une plate-forme interministérielle. Ça veut dire que il y a beaucoup de demandes de subventions de beaucoup de ministères différents qui passent par cette association et.

Il faut que chaque association se crée un compte. Si vous n'avez pas de compte, je vous invite à aller voir la page FFvolley qui est destinée au PSF où on a un document qui vous aide.

À créer un compte sur le compte asso si ce n'est pas déjà le cas.

Merci Sacha.

En effet, comme l'a expliqué Sacha, on a une note de cadrage qui est disponible sur le site fédéral, le FFvolley. Attention à ne pas confondre avec le FFvolley assis ou le FFvolley sourd. Il est impératif avant chaque demande de.

De bien prendre connaissance de ces notes de cadrage, de bien la lire Car en effet, il apportera tous les éléments et toutes les informations pour rendre un dossier de subvention le plus conforme et le plus éligible possible à l'obtention de financements.

Sacha, si tu as le temps, tu pourras le mettre le lien sur le chat de la discussion, sauf si c'est déjà fait, c'est parfait. Merci beaucoup. Ce qui est très important, c'est que dans ce projet sportif, les PSF de la Fédération.

C'est que la Fédération a établi plusieurs axes et dans un des axes de la Fédération, c'est la diversification de l'offre de pratique et dans cet item-là, on a une attention toute particulière qui est portée au parasport avec la diversification du volet assis et la diversification du volet sourd.

Donc on a un axe dédié à cette thématique-là et sur la totalité des subventions que touche la Fédération, il y a 15% qui doit être alloué à cette thématique.

Vous avez à l'écran du coup la schématisation des tableaux des dispositifs fédéraux éligibles au financement PSF. Je vous ai entouré avec le rectangle rouge, la partie diversification de l'offre de pratique et vous voyez que dans l'item 2 et le 2C.

Où il y a la petite flèche, il est écrit, développement du para volet, volet assis et volet sourd.

Voici en quoi consiste cet item 2C, diversification de l'offre de pratique par volet les opérateurs, exemples d'actions qui peuvent être éligibles, c'est la création d'une section au sein d'un club, mise en place de créneaux réguliers de pratique à la discipline.

Volet assis ou volet sourd, la mise en place d'actions de sensibilisation, mise en place de formation d'éducateurs et ou d'arbitres, référencement auprès des organismes dédiés au handicap notamment. Est-ce que ça sera obligatoire de s'inscrire sur la plate-forme Handiguide des sports du ministère ?

Mise en place de conventions avec des structures spécialisées, mise en place

d'actions spécifiques envers le public jeune. Ça peut être aussi utile pour les instances, mais je crois qu'il n'y en a pas représenté ce soir. Mais je le dis toujours que les instances telles que les comités départementaux ou les ligues régionales peuvent.

Déposer des dossiers de subventions sur cette thématique.

Le 2e item, ce sont les indicateurs. Alors je vous, on vous propose une liste non exhaustive. C'est en gros les critères quantitatifs ou qualitatifs que vous pouvez cibler en guise d'évolution. Cela peut être le nombre d'actions ou de compétitions organisées, le nombre de participations à des compétitions.

Le nombre d'encadrants formés, le nombre de structures partenaires, le nombre de licences volets assis ou volets sourds que vous obtiendrez dans votre projet, l'obtention des labels volets sourds ou volets assis, que ça soit bronze, argent ou Or. La labellisation ou autre labellisation que vous pouvez avoir sur le territoire national et le référencement auprès des organismes dédiés au handicap.

Je le répète, puisque c'est très important, j'ai un peu parlé de l'Endiguide des sports. Au-delà que ça soit obligatoire d'être inscrit sur l'Endiguide des sports dans la mesure où vous sollicitez une subvention PSF, il est aussi très important de se référencer et de s'enregistrer pour se faire connaître auprès du public en situation de handicap qui est à la recherche d'une activité.

De pratique de volet, que ça soit volet assis ou volet sourd.

Une question, je la prends maintenant.



Chrystel BERNOU 18:28

Y a une question, oui, de Ludovic.



Ludovic GUILLET 18:30

Ouais si je peux me permettre par rapport à l'handiguide, moi au niveau du club je suis affilié à la au comité régional handisport également et ce qui me permet de travailler avec comment dire d'avoir des accès et du public en situation de handicap qui vient de faire quelques séances.

Donc le lien se fait naturellement à partir du moment où on est affilié.



Quentin DOLO 18:57

Mais il est quand même très important de se référencer quoi qu'il arrive sur landiguide pour cela et merci de ta prise de parole.



Ludovic GUILLET 19:01

Oui, bien sûr.



Quentin DOLO 19:09

Je vais maintenant un peu constituer les différentes étapes que vous serez amenés à avoir sur la construction d'un dossier p. S. F.

La première item auquel vous aurez affaire, c'est la récurrence, est-ce qu'il s'agit de votre première demande de subvention psf ou c'est d'un renouvellement ?

Le pourquoi ça peut être la première demande et du coup vous êtes pas concerné.

Mais si cela concerne un renouvellement par exemple, vous avez déjà déposé une subvention la saison passée. Il faut que votre dossier ait une évolution par rapport à la saison précédente et par rapport à l'année dernière par exemple.

Si vous êtes-vous, avez fait une demande de subvention d'ouverture d'une section volets sourds la saison dernière avec l'obtention de 5 licenciés et prenant la licence spécifique volets sourds, il faut qu'il y ait une progression à la hausse en notant pour dire.

Continuité de la création de section volet sourd, mais potentiellement de passer de 5 licenciés à 15.

Ensuite, vous aurez à écrire l'intitulé de votre projet. Quel est le titre de votre action de votre projet ? J'avais mis en.

Sensibilisation auprès d'établissements spécialisés, ça peut être organisation d'un tournoi volet source, ça peut être participation à la formation spécifique niveau un volet assis, ça peut être plusieurs choses bien précises et à noter.

Donc il faudra, quoi qu'il arrive, donner un titre à votre projet.

Vous allez ensuite passer sur la période. Est-ce que cette votre action et votre projet se fera de façon annuelle ou si c'est sur des dates précises ? D'ailleurs je me suis trompé sur les dates, c'est les dates de l'année dernière. Il faut savoir que les actions.

Qui sont sur une date de projet bien spécifique, elles sont effectives du 1 janvier 2026 au 30 juin 2027.

Que ce soit sur un projet annuel, ça sera bien évidemment sur l'ensemble de la période, mais si c'est sur un projet spécifique à une date ciblée, il faut qu'il rentre dans la fourchette du 1 janvier 2026 au 30 juin 2027 et non 2026 comme j'ai pu écrire sur ma diapo.

Ensuite, il faut faire la description de votre projet, là, il ne faut pas hésiter à donner

du contenu comme j'ai pu vous le dire dans la méthodologie, donner le contexte, le présenter, les dates de réalisation, sa localisation.

Son porteur, son contenu, le déroulement avec l'élaboration et sa mise en place, les moyens nécessaires, l'échéancier de donner toutes les informations possibles et inimaginables. Mais dans le possible et imaginable, il faut en effet se donner des objectifs qui répondent, entre guillemets, à la méthode Smart.

Smart, c'est quoi ? SMARTS pour spécifique, M pour mesurable, a pour acceptable, atteignable et ambitieux, R pour réaliste et t pour temporellement défini.

Plus vous donnez d'informations et mieux c'est ne pas être trop restrictif ou trop synthétique dans votre description.

Parce qu'on va passer ensuite sur l'élaboration de votre budget et par exemple, je si vous attribuez quelque chose avec l'objectif.

Description, vous ne parlez pas de communication, on ça sera difficile de faire le lien entre les 2.

Ensuite, c'est la fédération. En effet, on est sur la demande de subvention PSF de la Fédération française de volley. Cela sera automatiquement coché dans votre cas. Et la nature de l'aide, ça sera aussi automatiquement coché. Ça sera les projets sportifs fédéraux.

Donc ça sera une aide au projet et l'objectif opérationnel, ça sera le développement de la pratique et la fameuse modalité, comme je vous l'ai expliqué, diversification de l'offre de pratique pour le para volet, donc la fameuse 2C.

Ensuite, vous avez un encart sur le public bénéficiaire.

Le public bénéficiaire, ça va, ça va consister à devoir préciser plusieurs thématiques et plusieurs caractéristiques. Dans un premier temps, son statut, est-ce que cela concerne des licenciés adhérents à votre club ou est-ce que ça concerne du grand public ? Est-ce que ça concerne du public ?

Hors club à vouloir faire intégrer au sein du club. En effet, en fonction de votre descriptif et de votre intitulé, si c'est ouverture d'une section parce que et vous partez de 0, Eh Ben on est plus sur du projet large si vous êtes sur l'organisation d'un tournoi interne pour la promotion de la discipline volet assis et ou volet sourd.

On est plus sûr du profil licencié adhérent, c'est à vous de voir en fonction de votre projet.

De la tranche d'âge aussi de votre public bénéficiaire s'il est mineur, étudiant, adulte, senior ou de toutes tranches d'âge confondues.

Le genre qui est important de définir s'il est majoritairement masculin ou

majoritairement féminin. Il peut être également mixte, bien évidemment le nombre ciblé et s'il faut préciser avec des commentaires pour donner davantage de D'information et des informations complémentaires et ou supplémentaires qui ne seront pas évoquées préalablement.

Et le dernier point, c'est ce que j'ai écrit en rouge dans la diapo, c'est le type. Dans votre cas, il faudra quoi qu'il arrive cocher handicap et parasport, même si le vol à SCI peut mélanger les publics mixtes, à savoir des personnes en situation de handicap avec des personnes en situation de validité.

Dans le cadre du volet assis et du volet sourd, on cochera forcément, quoi qu'il arrive, handicap et parasport.

L'antenne suivant sera le territoire, donc à vous de préciser le lieu, le secteur géographique, le type de territoire que cela concerne, indiqué lorsque votre structure ou vos actions sont situées sur des territoires carencés, que ce soit les QPV, les communes ZRR, donc quartier politique, ville ou les zones rurales.

Je le dis pas bien mais vous revitalisation, pardon, merci Sacha.



Chrystel BERNOU 25:47

Oui, je vais te dire.



Quentin DOLO 25:50

Des fois en fonction de votre contexte, c'est pour ça qu'il est important de savoir où vous faites vos actions. Et Ben plus si vous avez la connaissance de votre territoire ou vous menez l'opération, plus ça peut vous ouvrir de portes. Donc à vous de connaître votre secteur géographique.

Vous avez la liste des territoires carencés dans les annexes de la note de cadrage que j'ai mis dans le lien dans le chat de la réunion.



Marjorie 26:15

Pardon, mais je sais pas, ça veut dire quoi en fait ? Territoire.



Quentin DOLO 26:21

Oui.

Ce sont des territoires que l'État a considéré comme défavorisés, donc pour les QPV ça va quand même plutôt être des zones urbaines et pour les ZRR des zones rurales et pour pouvoir prendre en compte les spécificités.

De ce territoire, il y a des règles différentes de financement et de seuil de financement.

C'est bon pour toi Marjorie, je parle pas trop vite non plus. Parfait. N'hésite pas à me couper si je parle trop vite.

Ensuite, l'antenne suivant, ce sont les moyens humains.

S'il y a des bénévoles qui participent à votre action, à votre projet, enfin qui sont inclus entre guillemets pour la réalisation de votre projet, ou bien s'il s'agit de salariés, qu'ils soient en CDI ou en CDD, à vous de préciser notamment. On a aussi les emplois aidés et les volontaires en service civique qui peut être.

Cochée, attention à préciser l'équivalent des temps plein annuels travaillés, les fameux ETPT. Est-ce qu'il est-il à envisager de procéder à un ou des recrutements pour la mise en œuvre de l'action ? Est-ce que c'est oui ? Est-ce que c'est non ?

Je tiens à quand même mettre tout de suite un peu 1111 petit warning, un petit point d'attention sur ce sujet-là. Les dossiers de subvention PSF n'ont pas vocation à créer de l'emploi, c'est pour déjà faire sur de l'existant de votre structure.

Ça veut dire en exemple, si vous avez pas de salarié, c'est pas le votre action que vous allez déposer au dossier PSF qui va permettre de créer de l'emploi. Ça peut entre guillemets mettre en considération le temps consacré par la personne qui sera en charge.

À la mise en place de ce projet, mais attention à l'aspect de l'employabilité du salariat.

Peut-être rajouter un truc sur ça ? Non ? C'est exactement ça. Le PSF, c'est ça finance des projets. Il y a d'autres demandes de subventions qui financent l'emploi comme les PST. Et dans le PSF, on peut évidemment inclure des coûts liés au salariat.

Mais on demande à ce qu'il soit inclus au prorata du temps passé sur l'action.

L'évaluation Ah, il y a une question.

NR Nicolas R 28:44

Oui, petite question à Nicolas Roumier à Issy les moulineaux, j'avais une question par rapport Ouais, Bonjour Quentin, par rapport aux bénévoles. Vous nous dites de valoriser les bénévoles dans notre budget, mais ça veut dire que si on les valorise, est-ce qu'on leur met une valeur financière aux bénévoles ?

QD Quentin DOLO 28:48

Au micro.

NR **Nicolas R** 29:03

Et est-ce que la.

QD **Quentin DOLO** 29:03

Alors oui, on va faire ça, mais si tu veux, on va présenter ça dans la 2nde partie où on ira voir un budget et en fait faudra les comptabiliser dans les contributions volontaires en nature et dans ce cas-là, oui, il faudra mettre une valeur financière sur leur travail.

NR **Nicolas R** 29:16

Et du coup ?

QD **Quentin DOLO** 29:20

Mais on va voir ça juste après.

NR **Nicolas R** 29:21

E.

Et du coup, la subvention peut permettre d'aller en complément de cette action bénévole. Quoi enfin peut financer cette action bénévole, mais qui est bénévole et qui en fait ne coûte rien en fait.

QD **Quentin DOLO** 29:32

Non, non, non. En fait, quand on dit valoriser le bénévolat, c'est montrer que le club, par ses bénévoles, se mobilise et c'est pour un peu mettre en avant tout ce que ça coûterait si jamais ce n'était pas des bénévoles qui s'en occuperaient.

Mais si c'était des salariés ? Mais les PSF n'ont pas pour vocation de rémunérer des bénévoles. Et quand on ira voir le budget tout à l'heure, il y a bien une partie budget et une partie contribution volontaire en nature qui ne sont pas mélangés.

NR **Nicolas R** 29:50

D'accord.

QD **Quentin DOLO** 30:04

Mais les personnes qui instruiront les dossiers, si la partie contribution volontaire en

nature est renseignée, seront contentes et pourront mieux apprécier la pertinence de l'action.

NR **Nicolas R** 30:17

Ok, c'est clair.

QD **Quentin DOLO** 30:23

L'antenne suivant est l'évaluation.

Dans ces dans cet antenne, vous aurez des indicateurs au regard des objectifs annoncés. Vous allez devoir en effet annoncer des objectifs et donner des critères à atteindre, des objectifs à atteindre en guise d'évaluation. Donc c'est renseigner au moins 2 indicateurs.

Quantitatif dont au moins une ou un puisqu'on parle d'un indicateur en lien avec la prise de licence et le taux de renouvellement de vos licenciés, c'est toujours un indicateur bloquant par l'a. NS. Je me tourne vers Sacha pour confirmer. Il me confirme donc il a toujours obligation de faire un indicateur quantitatif au nom.

Au niveau des licences, que ça soit l'augmentation de 5 10 15 20 licenciés dans cette sens-là, précisez également la valeur minimale et la valeur maximale de l'ensemble de votre de vos objectifs. Par exemple, ça peut être un objectif envoyé en formation des éducateurs, que ce soit en langue des signes.

Ou en spécifique volet assis avec l'éducateur niveau un volet assis le Dre 2M 6 en exemple et Ben ça peut être un objectif minimum de une personne en valeur minimale jusqu'à 3 personnes en valeur maximale.

Juste une petite précision sur les indicateurs en lien avec les licences. Ce n'est pas forcément des licences annuelles, ça peut également être des licences événementielles. Vous pouvez avoir comme indicateur prise de licence événementielle entre 10 et 20 par exemple.

Indiquez aussi si possible les indicateurs qualitatifs dans l'espace libre de saisie de texte. Plus vous donnez d'informations et mieux c'est. À chaque fois, je me répète, plus ça sera structuré, plus ça sera, il y aura d'informations concrètes et descriptives. Mieux, ça sera pour la compréhension. Vous connaissez votre projet, vous connaissez votre club, vous connaissez votre volonté et d'action à vouloir mettre en place la personne qui va lire votre dossier et l'instruire ou l'évaluer. Il ne connaît ni votre club ni votre projet.

Il va en prendre connaissance, donc à vous d'être le plus clair possible.

Ces indicateurs doivent être liés aux objectifs définis auparavant, ce qui permettra de mesurer s'ils ont été atteints ou non lors de la saisie du compte-rendu final.

En termes d'évaluation, donc, on a parlé des licenciés, mais il y a un peu plus que cela. Je vous en énumère quelques-uns, mais il est possible aussi que vous en ayez d'autres en tête qui sortent de cette liste exhaustive, à savoir le nombre de séances d'initiation et d'actions de sensibilisation, le nombre de personnes sensibilisées.

Le nombre de licences compétition par volet assis ou sourd prise, le référencement auprès de l'Andiguide des sports qui sera obligatoire, le nombre d'actions de compétitions organisées, le nombre de participations à des compétitions, le nombre d'encadrants formés en l'occurrence pour le volet assis, le Dre 2M 6 et le DNE 2M 11 éducateur volet assis.

Niveau un ou entraîneur volley assis niveau 2.

Le nombre de structures partenaires, à savoir les centres de rééducation, les prothésistes orthoprothésistes, les OMDPH donc les maisons départementales des personnes handicapées et les hôpitaux, notamment l'obtention du label volet sourd ou du label volet assis quel que soit.

Le niveau de label bronze, argent ou Or et le taux de satisfaction pour la mise en place d'un créneau de pratique pour la saison prochaine avec un objectif d'un pourcentage précis, par exemple 75%.

Quoi qu'il arrive vous avez nos les coordonnées de Christelle Bernou qui est la directrice de performance alors c'est pas la bonne adresse mail mais c'est pas bien grave, c'est le même numéro de téléphone et vous avez-vous aurez mes coordonnées.

Que on vous retransmettra avec le replay et la transcription de cette visioconférence. On va passer à la 3e et dernière étape, à savoir l'élaboration des budgets que je vais vous partager.

Benjamin.

Est-ce que vous voyez bien mon écran ?



Chrystel BERNOU 35:00

Oui, on le voit.



Quentin DOLO 35:01

Super donc je suis ici sur le site fédéral qui est lié aux projets sportifs fédéraux. Vous avez déjà l'éventail et un petit un petit infographie sur la campagne de l'année 2025.

Sur les différents, vous aurez aussi également la note de cadrage au niveau de ma souris que je surligne consulter la note de.

Toutes les informations de comment bien construire un dossier de subventions pour les projets sportifs fédéraux.

Et ce qui va nous intéresser, ce sont les items ici des exemples de projets types éligibles dans le cadre des PSF. On va en passer 4 ce soir, on va commencer avec le premier. Donc ces projets types sont accessibles à tous ? Vous pouvez d'ores et déjà aller sur le site, ils sont.

En ligne, vous pourrez voir comment il se structure après ce webinaire.

Sur le premier, création d'une section volet assis.

Parce que c'est assez grand.

Donc on est sur une action, c'est bien lisible.

On est sur une action avec dans un premier temps colonne bleue.

On voit création d'une section donc c'est le titre du projet. On peut voir que.

Au niveau de la périodicité, donc des dates il était important de lire les dates. On avait mis la date du 1 septembre 2026 au 30 juin 2027, donc c'est les dates de l'ensemble de la campagne. Les objectifs qui a été proposé, c'est proposer une nouvelle forme de pratique pour accueillir un public en situation.

Former un éducateur sportif sur les 2 niveaux de formation volet 6DRE 2M 6DN 2M 11 au cours de la saison 2026 2027 été identifié comme un acteur majeur du Parasport sur mon territoire, tissu associatif, collectivités territoriales, partenaires.

Privé. Donc ça, ce sont les objectifs que vous pouvez mettre sur un projet. En

remarque, vous avez vu la toute une case de remarques sur la colonne rouge. Il est essentiel de fixer plusieurs objectifs réalistes. Il conviendra ensuite de déterminer des indicateurs permettant l'évaluation de ces objectifs-là.

Ensuite la description d'un projet. Donc comme je vous le disais, il est important de donner le maximum d'informations possibles. Donc là dans l'ouverture d'une section volet a 6 c'est ouverture d'un créneau chaque vendredi de 18h45 à 20h15 au gymnase et vous donner le nom du gymnase. Il sera encadré par un éducateur sportif souhaitant se former au cours de la saison 2026.

2027 préciser s'il veut se former à quel type de formation du matériel spécifique sera nécessaire, notamment en volets assis. On connaît beaucoup les ballons molten qui est le partenaire international de pour la discipline des filets des antennes spécifique volets assis de la compétition.

Ainsi que des ballons de plage, notamment pour les initiations si vous devez le faire

auprès du public jeune.

Pour faire connaître cette nouvelle activité, une campagne de communication sera lancée sur les réseaux sociaux. Un mailing sera adressé aux adhérents et aux clubs et un article sera publié dans le magazine municipal de la presse locale. Un référencement sera fait auprès du dispositif Handiguide des sports du ministère des sports. Une participation à au moins une étape.

Du challenge France 4 4 volley assis et l'organisation d'un tournoi interne en fin d'année. Donc là vous avez un exemple type de descriptif, vous pouvez aller où vous voulez en fonction de le du projet que vous voulez aller et où vous les orientations que vous voulez prendre plutôt.

Comme je l'expliquais, l'axe de la Fédération, on est la Fédération française de volley sur les projets sportifs fédéraux, aide au projet, développement de la pratique. On est bien dans la catégorie 2 C.

L'objectif de cette action ? Ben sur une section volat 6, c'est toucher le grand public au sens large en public en situation de handicap. Vous l'avez vu sur cette action, on précise bien handicap parasport tout en d'âge parce que j'ai pas. Je veux mobiliser des jeunes comme des moins jeunes, du public mixte parce que j'ai envie de toucher du public féminin comme le public masculin.

Et j'ai ciblé pour moi réalisation d'objectif d'ouverture de section de finir avec une évaluation de 10 personnes.

Au niveau du territoire, Ben si je suis la commune de là où je veux faire l'action, si je suis la commune de Paris, Ben je vise la commune de Paris et les communes limitrophes.

Est-ce que le type de territoire, c'est ce qu'on expliquait avec les fameux QPV et les ZR ?

Dans les moyens humains, qu'est-ce que le club dispose ? Le nombre de personnes ? Ben on voit que le club a un salarié donc Sacha reviendra peut-être sur les ETP donc qui est en CDI. Donc c'est ce que Sacha, tu veux expliquer cet aspect-là ?

Absolument.

C'est important de savoir quelle sera la quantité horaire annuelle qui sera consacrée par vos salariés si vous en avez à votre action. Donc ici, on a fait un calcul en estimant.

Que le salarié travaillait 118 h sur l'année à l'action.

On a fait un produit en croix parce que 1ETPT total c'est 1600 7 h et donc 118 h c'est 0,0 73ETPT et donc maintenant.

Dans mon budget je pourrais aller reporter 0,0 73 du salaire donc ça fait grosso modo 7,3% je pourrais reporter 7,3% du salaire de mon salarié.

Dans le budget de mon action.

C'est important de mettre les coûts salariaux au prorata du temps passé sur l'action.

Est-ce que ça répond à la demande du club d'Issy-les-Moulineaux Nicolas ?

WJ walbrou Jérôme 41:19

Est-ce que du coup faut faire la même chose pour le bénévole ?

QD Quentin DOLO 41:22

Alors pour le bénévole, si tu veux le valoriser, oui, maintenant tu n'auras pas forcément besoin d'être aussi strict et aussi on va dire méticuleux que pour un salarié, tu peux estimer peut-être un peu plus.

À la louche et il y aura pas de pas de problème à ce niveau-là.

NR Nicolas R 41:45

Par contre on valorise juste effectivement le temps passé du bénévole, mais dans le budget il y aura pas de partie financière, c'est ça que on va dire.

QD Quentin DOLO 41:55

On va y venir juste après. Là, dès qu'on a fini, on va passer à la partie budgétaire et on tout sera l'explication. Désolé de te demander à nouveau d'attendre.

NR Nicolas R 41:57

Ok.

Ok.

QD Quentin DOLO 42:06

Dans l'évaluation, comme vous pouvez le voir juste ici, Ben les dans en exemple, on a mis la validation des modules de formation et l'obtention des modules de formation spécifiques avant la date butoir de juin 2027 avec le référencement sur le site du handy Guide des sports et l'obtention du label volet Assi bronze pour le compte de la saison 2026 2027.

NR Nicolas R 42:16
Créteil.

QD Quentin DOLO 42:26

Donc ça c'est des objectifs qu'on a pu cibler sur l'ouverture la première année lors d'une création de et l'ouverture d'une section volatil.

Donc là comme vous pouvez le voir le premier objectif c'est le nombre de nouvelles licences volée a 6 situées entre 10 et 16. Taux de satisfaction des nouveaux adhérents comprise entre 80 et 100%. Organisation d'un tournoi en fin d'année. Ben c'est le que ce tournoi ait lieu donc compris entre un et un.

Puisqu'on est que sur des quantitatifs.

Et on est bon sur cela, donc je vais vous présenter le budget.

Ça va peut-être répondre aux questions.

Mais bon donc là on a estimé que sur un budget donc vous avez les charges juste ici et les produits juste ici avec les montants alloués sur les droites de chacune des 2 colonnes. Donc on a estimé dans un premier temps que pour un budget sur l'ouverture d'une section voilà scie.

Eh Ben il y avait 1760€ d'achat qui va être divisé et séquencé en plusieurs points, notamment sur l'achat de ballon de volley privé, la marque Molten de 800€. Ce qu'il faut savoir sur l'achat de matériel, c'est que de un ça ne doit pas correspondre à la totalité.

Des charges de votre budget le 2e point très important, il faut pas que chaque matériel ait un prix unitaire hors taxe de plus de 500€.

Prix unitaire, je rappelle bien, ça veut dire qu'on peut acheter 15 ballons à 50€ mais qu'on ne peut pas acheter une machine à ballons à 600€.

Merci de préciser Sacha, j'ai mis en exemple le kit un poteau filet BV 500 de chez Décathlon pour les actions de sensibilisation pour faire en extérieur qui coûte 80€, les filets plus les antennes spécifiques vol à scie de compétition qui coûte 400,00€ des ballons de plage.

Qui coûte 24€. En autre fourniture, on peut trouver les frais pédagogiques de formation vol et assis niveau un niveau 2 qui coûte 456€. Quand vous faites la somme totale, on arrive sur 1760.

Les autres services extérieurs se sont, on a noté donc la rémunération intermédiaire et honoraire, publicité, publication, déplacement et mission. Et là ça dans l'exemple

ça va, ça va nous concerner. Ben la formation, Ben pour les transports, hébergement, restauration, Ben pour envoyer un éducateur en formation ça va avoir des coûts et. Intervention en volet assis puisque vous allez vous avez notifié que potentiellement vous allez mener des actions de sensibilisation et Ben ça aussi ça va avoir un coût. Donc on est sur un total des charges de 2220€.

Et sur la colonne des produits.

On va avoir notamment les subventions d'exploitation.

Dans ce cadre-là, vous avez vu, vous pouvez solliciter le fait que votre commune va vous octroyer une subvention de 200€, que le Conseil départemental va vous octroyer une subvention de 200€, que le Conseil régional va vous octroyer une subvention de 300€.

Que le fait que vu que vous avez en objectif le fait d'avoir 10 nouveaux licenciés, bah potentiellement les 10 nouveaux licenciés ça va rapporter au club 750€.

Sans compter bien évidemment la prise en charge du coût de la licence c'est ce que rapporte la licence au club.

Et je relisais le tableau. Potentiellement vous avez un petit manquement au niveau du montant. Et du coup la différence que vous voyez ce sont la fameuse subvention PSF de l'a. NS. Ben vous voyez que en effet, sans cette subvention, le budget n'est pas équilibré, que ce soit au niveau des charges.

Ou des produits ? Eh Ben pour équilibrer le projet potentiellement. Qu'est-ce que vous avez besoin en guise de subvention pour que votre budget soit équilibré et en rajoutant 750€ de demande de subvention, la somme totale des subventions d'exploitation atteint 1470€.

Ce qui permet d'avoir un budget équilibré à la fin de 2220€.

Le petit apport qui regarde aussi au niveau de la contribution des volontaires en nature donc le bénévolat est mise à disposition gratuite des biens et de prestations de 165€ qui est estimé à 165€ dont personnel bénévole 257€. On le retrouve ici bénévolat valorisé à 257 et dont en nature de 160.

Sans so

NR **Nicolas R** 47:01
Petite question.

QD **Quentin DOLO** 47:02
Oui.

NR **Nicolas R** 47:03

Il me semble qu'il y a un critère où il faut pas que les subventions dépassent un certain pourcentage du budget total et là si je prends communes plus conseil départemental, plus régional, plus PFS, on est bien dedans là avec les 1470 par rapport à 2002.

QD **Quentin DOLO** 47:10

Oui.

Oui, là ce sera éligible. En fait, il y a 2 règles. La première, c'est que la demande de subvention uniquement PSF doit représenter maximum 750€ du budget de l'action. Ici, on a une demande de subvention à 750€.

Et une enfin y a un budget global à 2200€. Du coup on respecte cette règle. La 2e règle c'est effectivement que le total des subventions ne dépasse pas 80% du budget de l'action. C'est à dire qu'il faut qu'y ait minimum 20%.

Du financement de l'action qui soit fourni par le club et ici 1470€ ce n'est pas 80% de 2220€ donc cette action et ce budget seraient finançables car ils respectent les règles.

Financia.

On a une question de Nîmes, donc si Marjorie tu peux faire la traduction ?

M **Marjorie** 48:26

Et donc y a 2 questions en fait, la première c'est par exemple quand on achète des ballons au prix unitaire et qu'on en achète plusieurs.

QD **Quentin DOLO** 48:28

D'accord.

M **Marjorie** 48:39

Mais là tu donnes un prix maximum, ça veut dire est-ce que.

Je veux dire, il faut éviter.

Un montant maximum.

QD **Quentin DOLO** 48:49

C'est un montant.

M **Marjorie** 48:49

C'est un montant maximum.

Donc ça, c'est la première question et la 2e question, c'est la subvention qui vient de l'ANS.

Donc le club, il va demander plusieurs projets, par exemple pour faire du volley, pour faire.

Des compétitions.

C'est quoi ça les compétitions ?

Quentin Quentin ?

JM **Julien Masson** 49:21

Bowling.

M **Marjorie** 49:21

Pas

Ah pour aller au Bowling, pardon, j'y étais pas du tout.

Bien sûr.

C'est à dire plusieurs sections de sport en fait.

Et du coup, ça veut dire après comment on va partager entre un petit bout pour le volley, un petit bout pour le bowling, un petit bout pour.

Comment on peut faire ça ?

QD **Quentin DOLO** 49:48

Alors pour répondre à la première question, il y a un montant maximal mais il est unitaire, c'est à dire qu'on peut avoir plus de 500€ si par exemple j'achète 12 ballons. À 100€ y a pas de souci parce que le ballon en lui-même, son prix unitaire est inférieur à 500€, par contre je ne peux acheter aucun objet qui vaut unitairement plus de 500€.

Et pour la 2e question, le club omnisports peut faire une demande au volley, peut faire une demande au foot, peut faire une demande au rugby. Le seul critère qu'on demande, c'est qu'il ne.


Fasse pas la même demande à plusieurs fédérations, c'est interdit, chaque demande doit être unique.

M **Marjorie** 51:14
Mais du coup comment je fais si donc ça veut dire je fais une demande dans chaque structure ?

QD **Quentin DOLO** 51:21
C'est possible, mais il ne faut pas que ce soit la même action.

M **Marjorie** 51:36
Donc j'ai dit, si tu demandes, tu fais une action de Volley, tu demandes à la fédération de volley, si tu fais une action avec un autre sport, Ben tu demandes à l'autre fédération, c'est ça que j'ai dit.

QD **Quentin DOLO** 51:44
Sacha.

 **Chrystel BERNOU** 51:44
Tout à fait.

QD **Quentin DOLO** 51:47
C'est ça ?

M **Marjorie** 51:50
La 2e personne.

QD **Quentin DOLO** 51:52
C'est aussi en Isf.

M **Marjorie** 51:54
En rouge. Ah OK, pardon, j'avais pas compris.
Donc lui représente les sourds.
Ah non mais il signe beaucoup trop vite, je le vois, je peux pas le voir en plus grand.

QD **Quentin DOLO** 52:14
Je peux essayer de te le mettre en ?

M **Marjorie** 52:14
Pardon.

QD **Quentin DOLO** 52:18
Ali.

M **Marjorie** 52:22
Oui, c'est bon, je vois, pardon.
Donc lui, il est le président du sport des sourds et donc c'est il organise.
Y a beaucoup de questions aussi par rapport à par rapport aux multiples sports en fait qu'ils ont donc là y a un truc spécial dédié au volet sourd.
Ben aussi on a une autre organisation et donc avec donc c'est séparé en fait il y a 2 structures différentes juste.

QD **Quentin DOLO** 52:57
Oui.

M **Marjorie** 53:00
Et donc il y a une question.
Pour un projet, pour embaucher une personne, pour un éducateur qui a un diplôme.
Et est-ce que les subventions pourraient être payées une partie de sa formation ?
Et comment on peut du coup comptabiliser son nombre d'heures dans la par rapport à la formation, est-ce que c'est ?
Possible du coup ?
J'ai compris en fait, il peut le faire en oral pour que vous compreniez bien sa question.

JM **Julien Masson** 53:45
Maintenant, vous me comprenez, c'est bon, voilà.

QD **Quentin DOLO** 53:47
Oui.

JM **Julien Masson** 53:49

Non, je disais que je suis le président de l'association sportive des tours de Nîmes. On a un club multisport en sachant qu'on a pas que la Fédération française de Volley-ball, on a aussi la Fédération française pour d'autres sports comme le foot, le bowling, et cetera, la pétanque. Moi je veux pas pour le volley, non pour la subvention comme l'a dit l'argent national du sport, ça concerne pour Thomas.

M **Marjorie** 53:54
COLLET Aurélie, bon.

JM **Julien Masson** 54:09
C'est ton volet papier a fait de ton côté de volley-ball.
Par contre, nous, on peut demander une autre subvention à une autre fédération en histoire qui a rien à voir, donc je peux demander 2 subventions différentes séparément.

QD **Quentin DOLO** 54:24
Oui.

JM **Julien Masson** 54:24
Créteil, pas le joli an.
Ma question, c'est que nous, on a un projet d'aller embaucher un entraîneur.

QD **Quentin DOLO** 54:29
La délégation.

JM **Julien Masson** 54:33
En sachant que l'entraîneur, il est pas diplômé mais.
Diplômé de l'équipe de volley.

QD **Quentin DOLO** 54:42
Alors ?

JM **Julien Masson** 54:43
Est-ce que tu peux mettre à demande de subvention ?
Le nombre d'heures travaillées pendant l'entraînement et aussi le nombre d'heures

travaillées pendant les matchs, en sachant qu'on est de Nîmes, on a des matchs dans Paris, Toulouse.

Faut compter le nombre d'or de la journée dimanche.

On calcule par rapport tout à l'heure comment on appelle ça ?

QD **Quentin DOLO** 55:07
TP.

JM **Julien Masson** 55:08
ETP.

QD **Quentin DOLO** 55:13
Tout à fait.

JM **Julien Masson** 55:14
Pas pour prendre en compte.
Oui.

QD **Quentin DOLO** 55:20
C'est possible ? Oui, c'est possible de prendre en compte en effet. Alors il faut savoir que malgré que vous ayez la double affiliation, quand vous parlez de volley, votre fédération privilégiée, ça va être la Fédération française de volley étant donné qu'elle a la délégation.
De la discipline volley sourd ? Tout à fait. Donc c'est bien. Concernant le volley, attention à ne pas à ne pas confondre et de pas se tromper entre guillemets de dossier de d'interlocuteur sur cela puisqu'on la délégation est au niveau de la Fédération française de volley.

JM **Julien Masson** 55:37
Djamila.

QD **Quentin DOLO** 55:53
Mais oui, en ce qui concerne les nombres d'heures consacrées par votre éducateur, vous pouvez le notifier.

JM **Julien Masson** 56:02

Ok, pas de problème.

Demande depuis un demande un projet ou maximum combien de projets pour faire ?

QD **Quentin DOLO** 56:13

3 projets maximum.

JM **Julien Masson** 56:16

C'est la même chose. Ok, ça marche, c'est tout. Merci beaucoup.

QD **Quentin DOLO** 56:20

Pas de souci avec grand plaisir.

Il y a une question d irénée aussi.

IF **irene ferrante** 56:26

Oui oui Quentin. Alors j'ai tu. Je pense que tu viens de répondre à ma question mais je te la réponse quand même. Nous on a la double affiliation, elle fait voler les fédérations handi sport donc je peux.

QD **Quentin DOLO** 56:34

Je t'en prie.

IF **irene ferrante** 56:41

J'ai ma question était, est-ce que je peux faire 2 demandes différentes bien sûr, mais toujours autour de la section volée assis.

QD **Quentin DOLO** 56:46

Oui, tout à fait.

Exactement.

IF **irene ferrante** 56:50

E di cui si je.

QD **Quentin DOLO** 56:54

C'est possible. Maintenant, je ne sais pas si la Fédération handisports recevra une demande pour une discipline dont la Fédération française de volley à la délégation.

C'est possible de déposer un dossier.

À partir du moment où il est différent maintenant, je ne suis pas sûr que la Fédération handisports finance ce dossier.

IF **irene ferrante** 57:18

D'accord, OK.

QD **Quentin DOLO** 57:21

Dans en tout cas dans ton cas irénée, l'accueil des finales de challenge France voilà C rentre totalement comme critère de projet pour les financements.

IF **irene ferrante** 57:21

Donc j'ai je pète son.

Oui, mais c'est pour ça que j'ai pensé justement faire un projet sur les finales et l'autre sur la vie de la section plus en général, la formation entraîneur et cetera. Je me disais que peut-être je pouvais faire les 2 projets, mais je peux pas présenter les 2 à la.

A la fin de.

QD **Quentin DOLO** 57:49

À l'identique ? Non, tout à fait.

IF **irene ferrante** 57:51

Voilà donc rien ne m'empêche.

Le 2e projet à l'autre fédération, quitte à ce que ce soit pas validé en gros.

QD **Quentin DOLO** 58:03

Notamment, notamment.

IF **irene ferrante** 58:04

J'ai bien compris.

C'est noté, merci.

QD **Quentin DOLO** 58:12

J'ai une question encore en LSF cette fois-ci.

M **Marjorie** 58:24

Ah elle voulait répondre à la dame qui a dit pour avoir 2 subventions par rapport à la Fédération handvolley et le Handisport, le Handisport c'est pas possible.

Parce que ils ont suivi, selon.

Où est-ce qu'ils sont inscrits ?

Par exemple si ils ont des licenciés chez le volet c'est les subventions en volet et pas ou en handisport du coup donc parce qu'il y a pas de licence ou en handisport. Donc moi en tout cas c'est pour moi ça paraît logique comme ça parce que avant on avait fait cette demande-là.

Y Isabelle.

Si il y a des membres, il y a plus de membres du côté handisport qui participent, là elle peut demander la subvention du côté de cette fédération, mais sinon il faut aller que du côté volley.

J'espère que c'est bon, j'espère que j'ai dit juste.

QD **Quentin DOLO** 59:26

Alors comme on l'a expliqué, c'est pas possible de poser la même action à 2 fédérations, quand on est un club omnisports, c'est possible de déposer 2 actions différentes à 2 fédérations différentes.

Maintenant, on n'est pas sûr que la Fédération handisport finance les actions du volley.

Il y a rien à perdre donc on peut essayer mais on a aucune certitude. Ce qu'il faut pour déposer une action au volley, c'est d'être affilié à la Fédération française de volley. On veut déposer une action handisport, il faut être affilié.

À la Fédération française handisport.

M **Marjorie** 1:00:17

Oui voilà, c'est ça, c'est juste OK.

QD **Quentin DOLO** 1:00:21

Hop, je vais repartager mon écran du coup.

Et je vais vous présenter un 2e projet. Donc là nous on a vu juste avant la l'ouverture et la création d'une section volet assis mais qu'on peut aussi répertorier de la même manière avec une section volet sourd. Pour le moment je vais vous présenter le cet item-là organisation d'un tournoi volet sourd.

De la même manière, vous avez la colonne en bleu de ce qu'il faut remplir et petite remarque sur la colonne en rouge juste à côté donc sur l'organisation d'un tournoi spécifique que vous pouvez aussi transposer avec le volley assis au niveau vous avez l'intitulé.

De votre projet, de votre action qui est là donc en l'occurrence organisation d'un tournoi volée sourd. La période qui est du coup sur une date bien spécifique, en tout cas plus ciblée du 30 mai 2026 au 30 mai 2027. On va vous expliquer pourquoi.

Avec des objectifs du coup qui sont les suivants, proposer un tournoi de fin de saison aux licenciés du club para volley et autre type de licenciés, réaliser des actions de sensibilisation autour du volet sourd, être identifié comme acteur majeur du para sport sur mon territoire en tissu associatif collectivité.

Territoriale partenaire privé notamment et en description de la même manière, ne pas hésiter à donner un peu plus d'informations, même le plus d'informations possibles en autre que le titre du projet. Par exemple, organisation d'un tournoi vol et sourd le 30 mai 2026 de 14h00 à 20h00 au gymnase et vous donner le nom du gymnase.

Des actions de sensibilisation autour seront organisées à côté de l'événement pour sensibiliser les licenciés. On peut retrouver des initiations au volley ou autres formes d'informations liées à la culture sourde. Il serait supervisé par un éducateur sportif.

Du matériel spécifique serait nécessaire tels que des ballons, des filets.

Des mirs ainsi que des t-shirts pour les bénévoles du club. Pour faire connaître cette journée, une campagne de communication sera lancée sur les réseaux sociaux. Un mailing sera adressé aux adhérents du club et un article sera publié dans les magazines, dans le magazine municipal, dans la presse locale.

Un référencement sera fait auprès du dispositif Handiguide des sports.

Donc là on vous a présenté un peu une description classique de ce que pouvait être un l'organisation d'un tournoi volley sourd en l'occurrence, de la même manière, s'il faut donner davantage de comptes d'informations en termes de descriptif, ne pas

être lésiné sur le nombre de lignes écrites.

N'hésitez pas à donner le maximum de renseignements possibles.

On est toujours à la Fédération française de volley, on est toujours sur les PSF, l'aide au projet développement de la pratique et toujours sur notre fameux 2C, développement du para volley, volley assis et volley sourd. Le statut, les licenciés adhérents parce qu'on est sur un tournoi interne, donc les licenciés du club.

Tout type de tranche d'âge parce que vous voulez peut-être toucher des jeunes et des moins jeunes. On est également sur du mixte avec la volonté de toucher du public féminin et du public masculin. Et le nombre de personnes sollicitées pour votre tournoi de fin de saison, c'est 40 personnes.

De la même manière, ce qui est très important, c'est de cocher la ligne public en situation de handicap et parasport, même si vous avez des publics en situation de validité.

Au niveau du territoire, toujours noter que vous êtes si je suis à Paris, commune de Paris et de ces communes limitrophes. Mais à vous de noter les territoires et le contexte. Pareil sur les moyens humains. Ben si vous avez un salarié dédié avec s'il est en CDI ou en CDD ou en emploi aidé.

Et les fameuses objectifs des évaluations, donc les indicateurs. Là il y a le référencement sur le Handiguide des sports qui sera obligatoire et qui est obligatoire, je le mets même au présent et l'obtention du label volets sur bronze pour la saison 2025 2026.

Donc on peut voir que le nombre de licenciés c'est essayer de toucher entre 8 et 12 licenciés volets sourds, le taux de satisfaction des participants pour le tournoi est compris entre 80 et 100% et le nombre de personnes participant au tournoi même si vous avez un objectif.

De 40, c'est visé en minimum 20 et au maximum 30.

Entre comprise entre 30, 20 et 30, pardon.

Et enfin, quand on va sur l'élaboration du budget, hop, je dézoome un peu.

Toujours à gauche, les charges, toujours à droite, les ressources, les entrées d'argent. On peut voir que pour l'organisation de votre tournoi, le budget estimé à 2150,00€. La demande de subvention demandée pour ce projet-là auprès de la Fédération est 2000€.

Soit un taux de subventionnement. C'est vrai que je l'ai pas dit tout à l'heure pour l'exemple du volet SI mais d'environ de 47% 1000€ sur les 2140€=47% ce qui est obligatoirement inférieur quoi qu'il arrive à 50%.

Sur la ligne des achats, donc sur la colonne des charges juste ici, on peut voir que les achats s'élèvent à 1520€ dans le matériel, notamment pour l'organisation du tournoi, vous pouvez acheter 10 ballons de volley pour votre tournoi avec des filets et des antennes ou des mires pour l'occasion, des notamment des t-shirts pour tous les participants et les.

Qui participeront à l'organisation. Donc ce total fait 1520€ en service extérieur. Ben potentiellement la location d'un d'un minibus 9 places de 300€ parce que pour faire des navettes entre les personnes qui doivent arriver s'ils viennent de plus ou moins loin en fonction de la ville si vous les devez récupérer des personnes.

Et notamment pour ou pour l'organisation interne pour notamment les courses ou ce genre de choses, vous prenez une assurance parce que c'est très important quand vous faites une action interne qui est à 150,00€ enfin notre service extérieur qui s'élève.

À 300€, c'est entre guillemets la communication. On a prévu 150€ de publicité et de publication. Je vous ai parlé du magazine local ou de la presse locale et les déplacements mission notamment pour la bonne gestion de cette organisation qui s'élève également à 150€.

En bas, le charge du personnel donc qui s'élève à 430€, la rémunération des personnels qui est élevée si une personne a un éducateur qui est en contrat de travail au sein de votre club qui gère le tournoi et enfin les charges sociales, le total 430€, vous avez une action.

Qui est à 2700€.

Dans la partie des produits avec les montants toujours sur la droite, la vente de produits finis, de marchandises, prestations de services. Et Ben je vous ai parlé de notamment s'il y avait des restaurations de vivettes ce genre de choses, notamment pour la location de minibus. Et Ben vous avez potentiellement tout ce qui est les recettes liées à la vente de cette fameuse.

Notamment pour les courses. Je vous ai parlé de la subvention de 1000€ pour équilibrer le budget. On y reviendra juste après les autres produits de gestion courante. Eh Ben la cotisation. Si vous arrivez à l'issue de ce tournoi à fédérer au moins 10 nouveaux licenciés volets sourds, la cotisation.

De ces licences rapportera 1200,00€ les frais d'inscription du tournoi parce que le tournoi vous pouvez le rendre également payant si vous avez estimé 10 équipes à peu près Ben et 10€ par équipe ça s'élève à 100€.

Cumuler du coup c'est 130300,00€ 400€ Ben pour compenser le budget de 2700,

c'est la fameuse subvention de 2000€ qui permet d'équilibrer le budget à également 2700€.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce dispositif pour cet exemple plutôt d'action PSF ?
Je ne crois pas.

Eh Ben j'enchaîne rapidement sur les 2 les 2 autres situations où je vais être beaucoup plus rapide parce que c'est la même chose avec la version volet assis et volet sourd.

De la même manière, j'ai fait un petit exemple de création d'une section volet assis avec les objectifs, donc toujours proposer une activité pour les personnes en situation de handicap. Quand on est sur une création de section volet assis, on est moins contraint par la temporalité, donc on vise au maximum le plus long possible. Donc on rentre dans la période du PSF, donc du premier.

Qui est du premier jour au dernier jour, entre guillemets possible donc le 30 juin 2027. Former un éducateur sportif aux formations spécifiques du volley Asi en l'occurrence, ça c'est quelque chose qui est très apprécié notamment dans les subventions. C'est quand vous envoyez des éducateurs notamment et des personnes en formation.

Pour ce qui est parce que je sais que j'ai cru voir Jérôme tout à l'heure qui avait posé une question, qui a fait une formation il y a même pas un mois voler SI Ben cette information elle peut être prise en compte totalement.

WJ walbrou Jérôme 1:09:37
Ok.

QD Quentin DOLO 1:09:38

En description aussi, ne pas hésiter à alors pardon, j'ai oublié une petite ligne, être identifié comme un acteur toujours majeur du parasport sur son territoire. Toujours valoriser le territoire dans la description, Ben ouverture d'un créneau de tel horaire dans tel lieu, tel gymnase.

Par un éducateur souhaitant se former en cours de saison, du matériel spécifique sera nécessaire, des ballons. Mais la section volet je l'ai déjà fait, je m'excuse, je passe vite à la section volet sourd. Je suis en train de faire une redite.

Je me rends compte maintenant.

Mes excuses.

Du coup pour la création d'une section volet source, ça change rien la temporalité ?

Quand on est sur une création de section, on va le plus loin possible, que ce soit en volet assis au volet sourd. Proposer une nouvelle forme de pratique pour les personnes à un public malentendant, former un éducateur sportif sur un diplôme d'éducateur volley Dre un.

Pour que votre éducateur ait au moins les minimums des bases des connaissances du volet et que ça c'est soit prévu sur la saison 2026 2027 et si votre éducateur est en tendance, qui est le cas dans certains clubs, Ben possiblement de le former à la langue des signes française, la fameuse Lsf.

qu'on élabore depuis le début, être identifié, ça je vous l'ai dit. Donc on est toujours sur le créneau qui a lieu un tel jour dans la semaine, à tel horaire, à tel lieu, la formation pour en cours de saison à prévoir, qu'il a du matériel spécifique, des ballons, des petits matériels, mire, filet ou ce genre.

D'attirail pour faire connaître aussi cette nouvelle activité, une campagne de communication, réseaux sociaux, mailings adressés aux adhérents et en dehors avec un artiste dans la presse locale et le magazine municipal, toujours sur l'ordi guide des sports et participation notamment à la Coupe de France Volley sourd et l'organisation d'un tournoi interne à la fin d'année. envisagé.

Sur cette action d'ouverture de section volets sourds, on est sur l'objectif d'avoir 10 nouveaux adhérents, on est sur du grand public, tout type de tranche d'âge mixte et surtout toujours important d'avoir du handicap, du public en situation de handicap pour du parasport à cocher toujours.

Dans le budget, quand on regarde pour la création d'une section volée sourde, on peut voir qu'on a prévu d'acheter des ballons. On a prévu aussi d'acheter des actions de sensibilisation pour notamment les forums des associations qui sont très prisées en début de saison sportive ou à la fin du mois d'août, au début de.

Du mois de septembre, des du matériel aussi de ballon de plage, des antennes et de lumière.

Autre fourniture, les frais pédologiques pour la formation du DRU un donc éducateur volley-ball en notre charge, on a mis les formations, les coûts de transport, d'hébergement et de restauration et les interventions volley-sourd que vous pouvez amener avec les établissements spécialisés.

Et dans les produits, on est dans la même manière ? Les subventions au niveau des différentes collectivités territoriales, la fameuse subvention PSF de l'Agence nationale du sport qui permet d'équilibrer le budget. On a vu qu'on l'a dit pour une licence

sourde prise en compte, donc la cotisation qui rapporterait 750€.

Pour un pour un pour un club visant les 10 nouveaux licenciés et des ressources propres au club donc le club mettrait des ressources propres à hauteur de 44€ pour équilibrer le budget.

Je vais un peu vite Marjorie, je m'en excuse un peu.

Ça, c'était pour la création d'un d'une section volet sourd, il nous reste notre dernière action qui est l'organisation d'un tournoi volley assis.

Qui reprend les mêmes bases pour être totalement transparent que l'organisation d'un tournoi volley sourd. Donc on est toujours pareil. Une date bien précise avec un des l'intitulé du projet, organisation d'un tournoi volley assis.

Avec des objectifs, proposer un tournoi en fin de saison à un licencié du club ou autre type de licencié, réaliser des actions de sensibilisation autour de ce de cette organisation être identifié comme un acteur majeur de son territoire. Comme toujours, la description, vous la connaissez.

Le, un créneau particulier à une date précise, à un lieu précis avec des actions de sensibilisation autour qui permet la promotion de l'événement et notamment à tous les publics licenciés du club, supervisé par un éducateur sportif titulaire de.

Par exemple de la formation éducateur vol assis niveau un, si on l'a déjà passée ou si on a prévu de la passer, du matériel spécifique sera fait donc en l'occurrence des ballons de voltene, des Antoine et des filets spécifique Volley assis à 8 mailles et des t-shirts pour les bénévoles.

Pour faire connaître cette journée toujours une campagne de communication, réseaux sociaux, mailings et articles dans la presse locale et magazine municipal. Handiguide des sports qui est obligatoire. On est toujours sur notre 2C. Sur notre tournoi, on vise 40 personnes, tout type de tranche d'âge, féminin comme masculin. Toujours bien coché, personnes publiques en situation de handicap et parasport. Dans le budget, on y est également.

On a un budget estimé total à 2150€, on là pour équilibrer le budget, on demande une subvention à hauteur de 1000€, on voit dans au niveau des charges que on a de l'achat de matériel comme expliqué à 1520€.

Des services extérieurs notamment de location de minibus, 300€. Ce genre de situation, l'aspect communication et pour être sur les presses, réseaux sociaux, mailing et déplacements, notamment pour faire des courses pour la fameuse buvette juste ici à 150,00€ les charges du personnel puisqu'on a une personne qui est dédiée à l'organisation.

Qui élève le montant total à 2700€ juste ici. Et enfin dans les produits, on est dans la même chose, les ventes de la buvette qui rapporte 400€ au club, les potentiellement 10 nouveaux licenciés à 1200 avec les cotisations de l'inscription des Acqip pour le tournoi à 100€.

Et pour équilibrer le budget, 1000€ de subventions qui équilibrent le budget à 2700€. Tout type de projet est à vous de vous l'approprier. C'est vous qui connaissez au mieux votre projet et vous pouvez aller aussi loin que vous voulez tant qu'il est atteignable et réalisable. Quoi qu'il arrive, ? Si vous avez des questions pour les l'élaboration de d'un d'un projet qui.

Qui ? Qui sera le vôtre ? N'hésitez pas à nous solliciter pour si vous avez besoin d'aide et d'accompagnement, on sera en mesure de vous accompagner dans le meilleur et possible convenance.

J'en ai fini de mon côté, je sais pas si ça suscite des questions.

Alors je me perds.



Chrystel BERNOU 1:16:39

Apparemment, tu as été très clair Quentin.



Quentin DOLO 1:16:42

J'ai essayé mais j'ai été un peu vite sur la fin pour éviter d'être redondant sur la même chose.



Chrystel BERNOU 1:16:45

Oui.



Quentin DOLO 1:16:50

Ah, une question Ludovic ?



Ludovic GUILLET 1:16:52

Ouais, petite question par rapport au budget sur les subventions qu'on pourrait avoir si on a aucune subvention des instances, départements, communes, tout ça on met ça en fonds propres pour nous.



Quentin DOLO 1:17:07

D'autres possibilités, à vous de voir quelle recette pourrait intervenir. Ça peut être

alors je l'ai pas précisé mais par exemple si vous si tu es sur l'organisation d'un tournoi et que pour ta Buvette tu as un partenaire avec ton Intermarché local ou ta supérette locale qui est en.

Et sans sans nommer une carrefour qui te fait un une aide, un prêt, un une aide financière pour l'occasion. Ben tu mets entre guillemets la subvention de Carrefour et puis après tu as d'autres situations et ça peut être en effet des fonds propres du club.



Ludovic GUILLET 1:17:40

D'accord.



Quentin DOLO 1:17:40

Tout type de recette est à préciser, alors si tu n'as pas de subvention territoriale, en effet, tu n'en mets pas puisqu'il faut être réaliste et sur le ton contexte local mais tu mets tout ce qui peut engendrer des recettes et dépenses.

De ton action, de ton projet.



Ludovic GUILLET 1:17:58

D'accord donc il faut que éventuellement il y a une ligne qui marquait alors pas fond propre mais je sais pas comment c'est où ça pourrait mettre.



Quentin DOLO 1:18:07

Il y a une case dédiée justement qui est ressources propres du club, où on peut saisir et affecter des ressources propres du club et effectivement c'est un budget prévisionnel, donc on parfois comme ça fait des années et des années.



Ludovic GUILLET 1:18:12

D'accord.



Quentin DOLO 1:18:22

On s'attend à recevoir des subventions, parfois on les a, parfois on ne les a pas et c'est pour ça qu'on demande qu'il y ait 20% des ressources de l'action qui soient financées par le club pour que même s'il n'y ait pas de subventions, l'action puisse avoir lieu.



Ludovic GUILLET 1:18:33

D'accord ?

Ok super bah merci de la réponse.

QD **Quentin DOLO** 1:18:41

Alain Célia.

Pas d'autres demandes.

MG **Max gass** 1:18:53

J'ai une question de mon côté Quentin, Bonjour.

QD **Quentin DOLO** 1:18:56

Bonjour.

MG **Max gass** 1:18:57

Ces vacances.

QD **Quentin DOLO** 1:18:59

Ah Bonjour Maxime, tu vas bien ?

MG **Max gass** 1:19:01

Ouais bien merci. C'était pour savoir. J'ai entendu que du coup au niveau du cadre scolaire, les smashy pouvaient plus rentrer dans les PSF. Cette année, je voulais savoir si on comptait faire des initiations de volley assis. La découverte du volley assis dans le milieu scolaire, est-ce que ça peut rentrer dedans ou pas du tout ?

QD **Quentin DOLO** 1:19:09

Tout à fait.

C'est finançable dans le milieu scolaire si ça a lieu en dehors des heures de cours, si tu fais ça en extrascolaire, donc après l'école en périscolaire sur la pause du 12h00, c'est finançable si tu fais ça.

Alors que c'est les heures de PS ou même les heures de cours, ce sera effectivement non finançable.

MG **Max gass** 1:19:40

Ok, ça marche.

QD **Quentin DOLO** 1:19:50

Eh bien on est tout pile dans nos délais puisqu'on avait estimé une fin à 19h30-19h31. Donc si y a pas d'autres questions, je vais vous en profiter. On va je prends la parole de Sacha et de Chrystel sûrement. Et puis j'inclus Marjorie avec grand plaisir vous souhaiter une belle soirée.

On est quoi qu'il arrive à disposition. Si vous avez toute autre question qui peut arriver ultérieurement, on y répondra quoi qu'il arrive, toujours avec grand plaisir et au mieux surtout.

Belle soirée à tous.

● **Sacha PAYS** arrêt de la transcription